

1) Définition de la Garantie

La garantie s'applique aux défauts de matériel et de fabrication de l'article fourni. La validité et la durée de la garantie prennent effet à la date de livraison de l'article. La durée de garantie appliquée est celle du fabricant. Honorer une éventuelle prolongation de la durée est à la seule discrétion de LKQ.

2) Conditions

Une demande de garantie ne sera traitée que si elle est complète, c'est-à-dire fournie avec toutes les données demandées, pièces jointes et une description claire du défaut.

3) Pièces obligatoires

Pour que la demande de garantie soit acceptée les pièces suivantes devraient obligatoirement être jointes :

- une copie de la facture d'achat de LKQ
- une copie de la note de vente au client final.

4) Exclusions

La garantie sur les articles ne s'applique pas en cas de :

- Mauvaise utilisation de l'article ou non-respect des instructions / notice d'installation du fabricant,
- Défauts des articles causés par une usure normale,
- Défauts des articles suite à une circonstance extérieure,
- Défauts des articles suite aux entretiens négligés / en retard,
- Défauts des articles causés par une modification de l'article,
- Défaut des articles suite à l'utilisation de liquides inappropriés,
- Défaut des articles suite au stockage ou dû aux transports,
- Défaut des articles suite à une utilisation incorrecte et/ou impropre.

Les douilles à choc et rallonges / extensions ne sont pas couvertes par la garantie.

5) Glossaire de termes et exemples

• Défauts matériels et vices de fabrication :

> Les défauts de matériels sont des défauts de l'article ou de l'un de ses composants causés par un mauvais choix des matériaux de telle sorte que l'article ou l'un de ses composants ne répondent plus aux spécifications du fabricant

> Les vices de fabrication sont des défauts qui se sont produits lors du processus de production de l'article

- Les circonstances extérieures : par exemple : la corrosion/l'oxydation, les actions chimiques, le gel, les dommages résultant d'un incendie ou d'un accident.
- Les liquides inappropriés : toutes les huiles, liquides et carburants non conformes aux prescriptions du fabricant.
- Une mauvaise utilisation et/ou impropre : L'utilisation inadéquate/inappropriée d'un article, comme la surcharge ou la négligence.
- L'utilisation autre que celle déterminée par le fabricant.